

## BON A SAVOIR

### LA FORMATION HUMAINE ET RELIGIEUSE

Les cours de formation humaine et religieuse (FHR) et les différentes célébrations eucharistiques organisées par l'école sont obligatoires pour tous les élèves de la maternelle au primaire ; ils font partie du programme scolaire vu le caractère confessionnel de notre établissement.

### L'ATTITUDE À TENIR

Tous les élèves doivent avoir une attitude respectueuse pendant la prière et le salut aux couleurs de notre nation. Les élèves doivent avoir un comportement correct et déférent à l'égard des enseignants et les autres acteurs de l'école, dans la cour comme ailleurs. La salutation n'est pas réservée au seul enseignant de la classe, mais à tout le personnel de l'Ecole et même aux personnes étrangères pénétrant dans le domaine scolaire.

Les injures, les querelles, les disputes sont formellement interdites. Les élèves sont charitables entre eux. De graves sanctions seront prises envers les élèves impolis, bagarreurs et indisciplinés. Ces sanctions peuvent aller jusqu'au renvoi, si après trois (3) avertissements, l'élève ne se corrige pas.

### LES ABSENCES

Les élèves ne peuvent s'absenter de l'Ecole sans autorisation de l'administration. Tout élève qui aura manqué la classe devra apporter une note indiquant la raison de son absence. Les élèves malades qui doivent se rendre au dispensaire, devront se munir de leurs carnets de correspondance.

### LE SERVICE DE NETTOYAGE

Tous les jours, les salles de classe seront légèrement arrosées puis balayées par les élèves désignés à tour de rôle sous la surveillance effective de leur enseignant. Ce travail ne constituera jamais une sanction mais une formation.

### LES SANCTIONS (PARENTS)

De graves sanctions seront prises envers le parent qui aura un écart de comportement (injures, agressions, diffamations sur les réseaux sociaux) envers tout personnel de la communauté éducative.

Ces sanctions peuvent aller jusqu'au renvoi de son ou ses enfants sans remboursement de frais d'écolage si après trois avertissements le parent ne se corrige pas.



La Bibliothèque de l'école propose l'emprunt de livres par nos élèves pour deux semaines de lecture.

**NB : En cas de perte de tout document le parent est tenu de le remplacer.**

Les enfants non-inscrits à la cantine font leur pause hors de l'école.



**DES COURS DE KARATE SONT ORGANISES AU SEIN DE L'ECOLE**

Les cours de mise à niveau sont organisés au sein de l'école au coût de 10 000frs par mois de 16h30 à 17h30. FACULTATIFS.

**NB : TOUS LES REGLEMENTS DES INSCRIPTIONS SE FERONT A LA BANQUE. LES VERSEMENTS MENSUELS AU CHOIX DES PARENTS**

(à la banque où la caisse de l'école)

(+ 100F pour le timbre à la banque).

Code banque : CIO59 Code guichet 01011

Titulaire de la banque :

Ecole Primaire ND DE BINGERVILLE

**N° de compte CIO59 120 262 282 001**

**RIB : 54 (Eco Bank)**

**N° de compte CIO59 120 262 282 002**

**RIB : 54 (Cantique)**

**Libellé du chèque**

**Ecole Primaire ND DE BINGERVILLE**



**ANNEE SCOLAIRE  
2023-2024**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT  
NOTRE DAME DE LA PAIX**

BP 800 BINGERVILLE  
TEL: 27 22 40 16 66 / 07 89 88 02 80



**L'Ecole Présoilaire et Primaire Notre Dame de la Paix de Bingerville** est un établissement privé catholique mixte dirigé par les **Sœurs de la Congrégation Notre Dame de la Paix.**

Le caractère confessionnel catholique se donne comme priorité l'éducation spirituelle, morale, humaine et intellectuelle.



### NOS PRESTATIONS SONT LES SUIVANTES :

- ⇒ Des **cars de transport** pour les élèves en raison de deux voyages (le matin et le soir).
- ⇒ Une cantine scolaire : **200 000frs** l'année scolaire
- ⇒ Des **cours d'informatique et d'anglais** pour les NOUVEAU PROGRAMME : Informatique ludique pour les classes de CPI et CP2

**Le test d'entrée** : obligatoire pour tous les nouveaux élèves du CP2 au CMI le jeudi 15-06-2023 à 8h00. Avoir une Moyenne supérieure ou égale à 8/10 / 17/20.

**Résultat le vendredi 16/06/2023.**

**Frais de test : 10 000f** par enfant.

### MATIERES RETENUES :

**CP2** : Expression écrite ; Copie, Dictée, Lecture, Mathématiques –

**CE1 au CMI** : Exploitation de texte, AEM, Dictée, Mathématiques, Lecture.

**Les frais de test sont payés avant la date de la composition et ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

### RÉINSCRIPTIONS (LES ANCIENS PARENTS)

Vous êtes priés de confirmer la présence de vos enfants en les réinscrivant effectivement du 03-06-2023 au 14-07-2023

## CONDITIONS D'ADMISSION

### AGES :

- Petite Section : 3 ans
- Moyenne Section : 4 ans
- Grande Section : 5 ans
- CPI : 6 ans

**TENUES SCOLAIRES :** pas de mélange

**Primaire fille :** La robe cousue avec le tissu à petits carreaux bleu blanc tergal en-dessus du genou

**Primaire Garçon :** ensemble chemise culotte avec le tissu kaki tergal

**Préscolaire**

**Filles :** une robe cousue avec le tissu à petit carreaux rose blanc.

**Garçon :** ensemble chemise et culotte cousu avec le tissu à petit carreaux rose blanc

### NB : FILLES ET GARÇONS

Pas d'ensemble jupe et corsage et de tenue au-dessus du genou.

Pas de perles et de mèches dans les cheveux des filles du préscolaire au CM2.

Pas de coiffures Dread, Punch, Afro etc...

Pas de sandales sauf en cas de blessure.

### DOSSIERS SCOLAIRES

- ▶ 01 extrait de naissance original OBLIGATOIRE pour tous les élèves de la petite section et du CPI.
- ▶ 01 certificat de vaccination délivré à l'Institut d'hygiène.
- ▶ 01 fiche de renseignement à retirer au secrétariat de l'école.
- ▶ Le dossier complet pour les élèves de la moyenne section au CM2 (Extrait de naissance, Fiche scolaire, certificat de scolarité)
- ▶ Le matricule national pour les élèves du CP2 au CM2

### HEURES DE COURS

Maternelle  
7h30-11h30  
14h00- 16h00

Primaire  
7h30-12h00  
14h00- 16h30

**NB :** le portail est ouvert 15 min Avant et après la rentrée des classes



## FRAIS DE SCOLARITE

MODALITES	Inscription/ Réinscription	1 <sup>er</sup> versement 02/10/2023	2 <sup>ème</sup> versement 06/11/2023	3 <sup>ème</sup> versement 1 <sup>er</sup> /12/2023	TOTAL
PRESCO-LAIRE	180 000	50 000	50 000	40 000	320 000
CPI/CP2	180 000	50 000	50 000	40 000	320 000
CE1	180 000	50 000	50 000	40 000	320 000
CE2	180 000	50 000	50 000	40 000	320 000
CM1	180 000	50 000	50 000	40 000	320 000
CM2	200 000	50 000	50 000	40 000	340 000

Chers parents exigez et conservez tous les reçus de Règlement bancaire et les transmettre à la direction de l'école pour que l'inscription ou la réinscription soit validée

## FRAIS DE TRANSPORT

Désignations	Inscriptions	1 <sup>er</sup> Versement 05/11/2022	2 <sup>ème</sup> Versement 05/01/2023	TOTAL
SICOGI 1,2 ; Résidence C ; Musée Combe ; Cité CIE ; Santé ; Paris village ; Laurier 18 ; Adjamé Bingerville ; Cité BAD ; Garage ; Cité De la celle.	100 000	30 000	30.000	160 000
ANADER, MTN Kro ; Cité OPES ; Cité ARECAS ; Cité S3I Lauriers 21 ;	100 000	40 000	30.000	180 000
Cité Hévéa ; Cité Fougère ; Marina; Feh Kessé ; Mitterrand ; ; Palma ; Cité ITAL ; Akandjé ; Cité SOLFER 2 panneaux (Route M'Batto Bouaké) ; Cité des Impôts ; Cité CEFAL (Djodjourné) ;	120 000	40 000	25.000	190 000
Les Lauriers, Génie 2000, Faya/Promogim ; Jules Vernes ; Akandjé (Cité PERFORMER) ; Cité Tonton BOUBA ; Ephrata ; Cité FDFP ; Oribat 2 ; Nouveau Goudron ;	150 000	30 000	30.000	210.000
Akouédo Attié ; Abatta ; ORIBAT ; Nouveau camp Ancien camp ; Cité SIR ; Lauriers 9 ; Winner Chapel ; Carrefour BCAA ; Cité du Bonheur ; Laurier 1,2 ; Sebia Yao ;	170 000	50 000	30.000	250.000

**NB :** les frais d'écolages doivent être soldés avant Janvier 2024